



La Lettre de Michel MÉNARD

Député de la cinquième circonscription de Loire-Atlantique

Cantons de Carquefou, La Chapelle sur Erdre, Ligné, Nantes 8, Nort sur Erdre

(éxito)

Redressement, justice, confiance : nos engagements

Après la mise en place des premières mesures de justice sociale dès l'été 2012, le gouvernement et la majorité s'emploient à respecter l'objectif de redressement des comptes publics, engagement du candidat Hollande. Le projet de loi de finances (PLF) pour 2013, le premier du quinquennat, a ainsi été voté le 20 novembre dernier à l'Assemblée Nationale, nous engageant au redressement de la France, de façon cohérente et juste.

Corriger dix années de dérive budgétaire. La France, après le quinquennat Sarkozy, qui restera celui de l'explosion de la dette publique (64% en 2007, 90% en 2012), ne peut plus continuer dans cette voie. Aujourd'hui, pour payer les intérêts de sa dette, l'Etat consacre 50 milliards d'euros, soit près de 14% de son budget (deuxième budget de l'État, juste derrière l'Éducation Nationale !). Mais surtout, le recours permanent à l'endettement l'oblige à emprunter toujours plus pour se financer.

Répartir les efforts de façon équitable. La hausse des impôts sera concentrée sur les 10% des ménages les plus aisés. Les petites et moyennes entreprises (PME) seront épargnées par le renforcement de la fiscalité sur les grandes entreprises.

10 milliards d'euros découleront de la réduction des dépenses. Les créations d'emplois nécessaires aux domaines de l'éducation, de la justice et de la sécurité seront compensées. En outre, le budget dévolu à la défense sera réduit à hauteur de 2,2 milliards d'euros.

10 milliards d'euros proviendront d'une fiscalité ajustée aux grandes entreprises : limitation de la déductibilité des intérêts d'emprunt, réforme de la niche Copé, contribution sur le capital. Cet effort, qui épargnera les PME, compensera la baisse injuste de la fiscalité accordée par le précédent gouvernement.

10 milliards d'euros seront prélevés sur les ménages les plus aisés avec un taux de 45% sur la dernière tranche de l'impôt sur le revenu, la création d'une tranche à 75% pour les revenus supérieurs à 1 million d'euros et la mise à contribution des revenus du patrimoine. Au total, l'impôt versé par le 1% des ménages les plus riches augmentera de plus de 2,8 milliards d'euros.

Redonner confiance dans l'avenir du pays. Ce budget nous permettra de poursuivre nos actions contre la crise tout en finançant les mesures indispensables pour l'avenir : 100.000 emplois d'avenir, 500.000 contrats de génération à terme, 340.000 contrats aidés, 40.000 recrutements dans l'Éducation Nationale, 2000 créations de postes à Pôle Emploi pour un meilleur suivi des demandeurs.

Afin de rétablir la confiance indispensable à une reprise économique, le Gouvernement a présenté son «pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi». Sur les trois années à venir, 20 milliards seront engagés en faveur des entreprises, par la mise en place d'un crédit d'impôt financé par des économies budgétaires supplémentaires en 2014 et 2015 et par une fiscalité juste et responsable. Ce pacte s'accompagnera d'un projet de réforme bancaire, qui séparera les activités spéculatives et les activités utiles à l'investissement et à l'emploi. Enfin, un fonds de 500 millions d'euros pour les PME confrontées à des difficultés de trésorerie sera mis en place au travers de la Banque publique d'investissement (BPI).

A l'Assemblée Nationale, j'ai défendu et je continuerai de défendre ces mesures justes. Apporter des réponses à la crise, permettre à chacun de vivre décemment et assurer un avenir meilleur à nos enfants, tels sont les enjeux qui guideront mon action durant mon second mandat de député, à votre écoute, et dans l'intérêt de toutes et tous.

www.michelmanard.fr
(Contact)

(le saviez-vous ?)

L'Assemblée Nationale compte 577 députés.

Les députés de la XIV^è législature (2012-2017) sont répartis en 7 groupes politiques.

le groupe SRC (Socialiste, Républicain et Citoyen), auquel j'appartiens, forme le groupe majoritaire, avec 296 députés.

Viennent ensuite :

le groupe UMP (Union pour un Mouvement Populaire) et ses 126 députés,

le groupe R-UMP (Rassemblement-Union pour un Mouvement Populaire) avec 68 députés,

le groupe UDI (Union des Démocrates et Indépendants) avec 29 députés,

le groupe Ecologiste, qui regroupe 17 députés,

le groupe RRDP (Radical, Républicain, Démocrate et Progressiste) avec 16 députés,

le groupe GDR (Gauche Démocrate et Républicaine), qui compte 15 députés,

7 députés non-inscrits.

Au 1er décembre 2012, 3 sièges sont vacants.

Le président de l'Assemblée Nationale, depuis le 26 juin 2012, est le député socialiste Claude Bartolone.

contact@michelmanard.fr



4 rue Léonard de Vinci 44470 CARQUEFOU

Tél. 02 40 68 70 04 - Fax. 02 40 68 70 53 - contact@michelmanard.fr - www.michelmanard.fr



oct.2012
Avec Nicole Bricq, ministre du Commerce extérieur, en visite à Nantes



nov.2012
Elsa Régent-Pennuen et Daniel Chatellier, maire de Sucé sur Erdre
Première pierre de la base nautique de la Papinière



nov.2012
avec Fabrice Roussel, maire de la Chapelle sur Erdre, Hervé Bocher, conseiller général et le collectif "L'Erdre pour tous"

(en Circonscription)

L'école, une priorité

Après des années de suppressions massives de postes dans l'Education Nationale (77.000 depuis 2007), après une politique éducative dictée par la seule logique comptable, il est temps d'inverser la tendance et de prêter toute l'attention nécessaire à la jeunesse française.

Les mesures d'urgences pour l'école. Dans l'attente du plan de recrutement pluriannuel promis par le Président de la République (création de 60.000 postes en 5 ans), l'action du gouvernement a pris tout son sens dès la rentrée 2012. Le gouvernement a ainsi pris des décisions contenues dans la loi de finances rectificative votée durant la session extraordinaire de juillet, en affectant 89,5 millions d'euros de crédits supplémentaires à la mission Enseignement scolaire.

Des conséquences positives pour la Loire-Atlantique. Dans notre département, les mesures de ce plan d'urgence se sont traduites par des créations de postes : 25 professeurs des écoles, 1 conseiller principal d'éducation, 10 assistants d'éducation, 6 APS (Assistant chargé de la Prévention et de la Sécurité), 68 AVSi (Auxiliaire de Vie Scolaire individuel) et assistants de scolarisation. Par ailleurs, 20 mesures de fermeture de classes ont été levées et 15 ouvertures de classes de primaire prononcées.

Mi-décembre prochain, la loi d'orientation et de programmation pour l'École sera présentée en conseil des Ministres. Le ministre Vincent PEILLON en a détaillé les mesures attendues. Entre autres, la réforme des rythmes scolaires avec l'instauration de la semaine de 4 jours et demi, de l'aide aux devoirs au sein de l'école, l'accueil des enfants de moins de trois ans en maternelle dans les zones de grande difficulté scolaire. Une véritable formation des professeurs sera rétablie, au sein d'Écoles Supérieures du Professorat et de l'Education (ESPE), davantage tournées vers la professionnalisation et la pédagogie plutôt que centrées sur le seul savoir.

C'est donc une réelle refondation de l'école que le gouvernement et les députés de la majorité engagent, avec une ambition : la réussite pour chacun et le droit à l'enseignement pour tous.

www.refondonslecole.gouv.fr/

Gagner la bataille contre le chômage

Le 08 novembre dernier, le Président François HOLLANDE signait les premiers contrats d'avenir, donnant ainsi le signal d'une forte mobilisation du gouvernement en faveur de l'emploi et de la formation des jeunes.

Ce dispositif permet d'accéder à un premier emploi, assorti d'une formation et d'un accompagnement, pour une durée minimale d'un an, jusqu'à un maximum de 36 mois. Le gouvernement entend parvenir à la signature de quelque 150.000 contrats en 2014. Pour atteindre cet objectif, l'État a dégagé, pour 2013, une enveloppe de 2,3 milliards d'euros. Elle financera 75% du salaire brut du jeune à hauteur du smic (35% pour le secteur marchand).

Qui pourra en bénéficier ? Les jeunes âgés de 16 à 25 ans, qui rencontrent des difficultés importantes d'accès à l'emploi, car peu ou pas diplômés. Pour les jeunes reconnus travailleurs handicapés, la limite d'âge est portée à 30 ans. Sur les 100.000 emplois prévus dès l'année 2013, 6000 seront par ailleurs affectés à l'Éducation nationale pour le recrutement, sous certaines conditions, d'étudiants boursiers (niveau deuxième année de licence ou première année de master) se destinant au métier d'enseignant.

La mise en place des emplois d'avenir est confiée à Pôle Emploi et aux acteurs territoriaux. Les Missions locales et le réseau Cap Emploi sont chargés de recueillir et de diffuser les offres des employeurs. Ces derniers seront retenus sur des critères liés aux mesures d'encadrement et de formation prévues. Sont concernés essentiellement les secteurs à forte utilité sociale ou environnementale et, sous certaines conditions, le secteur marchand. Les emplois d'avenir sont conclus sous la forme de contrats à durée indéterminée ou à durée déterminée.

Pour 2013, l'enveloppe dédiée à la Région des Pays de la Loire permettra le financement de près de 4000 emplois d'avenir.

Je me félicite de cet engagement dans une politique d'aide à l'emploi qui se poursuivra l'année prochaine avec la mise en place des contrats de génération.

<http://travail-emploi.gouv.fr/emplois-d-avenir,2189/>

(dernière Minute) Faible reculer le décrochage, qualifier et donner des perspectives d'insertion : Vincent Peillon, ministre de l'Education Nationale, a lancé, le 04 décembre, le dispositif **Objectif formation-emploi** qui doit permettre à 20.000 jeunes sortis sans diplôme du système éducatif de raccrocher de manière effective d'ici fin 2013.



(ma Suppléante)

Après avoir été très présente à mes côtés pendant la campagne des législatives, Elsa Régent-Pennuen assure ma suppléance dans l'esprit de proximité et de complémentarité qui nous avait guidé jusque-là.

Lors de ma présence à l'Assemblée Nationale pour les travaux parlementaires ou si mon agenda ne me permet pas de participer à l'ensemble des manifestations locales, c'est donc ma suppléante que vous avez l'occasion de rencontrer sur le territoire, lors des événements organisés par les communes ou les associations de la circonscription.

Depuis septembre dernier, Elsa Régent-Pennuen s'est aussi portée à l'écoute des salariés de Bureau Véritas Nantes, menacés de mesures de délocalisation, ainsi que des représentants syndicaux de l'entreprise nantaise Goss, inquiets quant à l'avenir de leur entreprise et de ses emplois, ou encore des élèves de l'ESAV Nantes, sous le coup d'une procédure de liquidation judiciaire. Pour chacun de ces dossiers, nous maintenons une grande vigilance et continuons d'assurer la présence et le relais nécessaires.